Évaluation des risques en matière de sécurité à domicile

FICHE SYNTHÈSE POR

Énoncé de la POR

Les gestionnaires du programme-services s'assurent qu'une évaluation des risques en matière de sécurité est effectuée pour les usagers qui reçoivent des soins et services à domicile.

1er test de conformité de la POR

Une évaluation des risques en matière de sécurité à domicile est effectuée pour chaque usager au début de la planification des soins et services.

Comment s'y conformer

- S'assurer que vos équipes prennent connaissance de la politique Évaluation des risques en matière de sécurité à domicile ;
- S'assurer que vos équipes appliquent la procédure Évaluation des risques en matière de sécurité à domicile dès la planification des soins et services pour un usager (hyperlien à venir).

2e test de conformité de la POR

L'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile porte sur l'environnement physique intérieur et extérieur. Elle permet de vérifier la salubrité et la sécurité des lieux, à partir d'une grille commune utilisée par les différentes équipes. Les risques suivants sont considérés, à différents moments de l'intervention et selon le contexte clinique :

- Les risques liés à l'état de santé physique et mentale de l'usager tels que la prise de médicaments, les troubles de santé ou les situations sociales nécessitant plus de surveillance et la présence de déficiences ;
- Les risques liés aux soins de base tels que les soins d'hygiène, l'entretien domestique et la préparation des repas ;
- Les risques liés à l'isolement social ;
- Les risques de chutes ;
- Les risques liés aux expositions chimiques et biologiques ainsi que ceux liés aux incendies ;
- La capacité à se mobiliser lors de situations d'urgence et de sinistres.

Comment s'y conformer

- S'assurer que vos équipes effectuent l'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile à l'aide des outils disponibles, et selon les modalités spécifiques des directions visée en se référant à leur marche à suivre spécifique disponible dans la page intranet Sécurité à domicile

3e test de conformité de la POR

L'information obtenue de l'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile est utilisée dans le cadre de la planification et de la prestation des soins et services aux usagers. Elle est communiquée aux partenaires qui participent à la prestation de soins et services à domicile.

Comment s'y conformer

- Consigner l'information obtenue au dossier de l'usager selon la modalité du programme-service ;
- Communiquer à l'équipe et aux divers partenaires les informations obtenues selon la procédure du transfert de l'information du CISSS des Laurentides ;
- Inscrire les informations pertinentes dans le plan d'intervention de l'usager.

Évaluation des risques en matière de sécurité à domicile

4e test de conformité de la POR

L'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile est régulièrement mise à jour et elle est utilisée pour améliorer les soins et services offerts à l'usager.

Comment s'y conformer

- Effectuer la réévaluation de l'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile selon les modalités déterminées par la direction du programme/service ;
- Ajuster l'offre des soins et services à l'usager selon l'analyse de l'évaluation effectuée.

5e test de conformité de la POR

Les usagers, les personnes proches aidantes et les familles reçoivent de l'information concernant les enjeux de sécurité à domicile identifiés lors de l'évaluation des risques et des interventions qui sont réalisées afin de réduire voire éliminer les risques à la sécurité.

Comment s'y conformer

- Appliquer la procédure Évaluation des risques en matière de sécurité à domicile :
  - Communiquer l'information obtenue lors de l'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile à l'usager et à la personne proche aidante ;
  - Discuter avec l'usager et la personne proche aidantes des interventions à réaliser afin de réduire voir à éliminer les risques identifiés ;
  - Obtenir le consentement de l'usager et de la personne proche aidante pour la réalisation des interventions suggérées.

Pour en savoir plus …

Consulter la Page intranet de la POR *Évaluation des risques en matière de sécurité à domicile*

Pour savoir comment appliquer la POR dans votre direction, nous vous invitons à communiquer avec votre répondant qualité.

Personnes ressources de la POR

NOM DE LA LEADER-EXPERTE	MYLENE GERMAIN	|	DSAPA-SAD
NOM DE LA CONSEILLÈRE	CAROLE BLANCHARD	|	DQEPE